

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 106 (2007)

Artikel: La gigantomachie de Lousonna-Vidy ; suivie de, Considérations sur la transmission du motif de l'anguipède
Autor: Abetel, Emmanuel
Kapitel: VI: La construction du temple de Lousonna et son contexte historique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-836056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VI. La construction du temple de *Lousonna* et son contexte historique

Si les fouilles récentes ont confirmé la présence de l'agglomération helvète¹ précédant le vicus de Lousonna, aucun lien direct ne permet d'y rattacher le temple de tradition celtique construit sur le forum de la localité, et dont la version qui nous est connue remonte à l'époque romaine. Alors que la dévotion à des divinités indigènes romanisées va de soi, la gigantomachie destinée à compléter le fanum dans une phase successive renverra plus précisément au culte de l'empereur et à la commémoration de ses victoires.

Les temples du *vicus de Lousonna*

Au cours des fouilles de 1985, les chercheurs de l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne ont mis au jour, à l'extrémité occidentale du *vicus*, une enceinte sacrée dans laquelle s'élève un temple carré, entouré d'une galerie à colonnade, de type gallo-romain et de même orientation que celui placé sur le forum. Il était accompagné de plusieurs petites constructions annexes : des foyers et des structures en rapport avec des opérations de crémation étaient implantés tout autour, témoignant de pratiques religieuses. Bien que les niveaux archéologiques supérieurs aient été passablement bouleversés par l'exploitation d'un établissement horticole, la date d'abandon de ce premier temple a pu être fixée approximativement au milieu du 3^{ème} siècle de notre ère².

Le temple du forum, à proximité duquel ont été découverts les restes de la gigantomachie – ses fondations sont visibles sur la Promenade archéologique –, le remplaça-t-il alors ? La monnaie découverte sous les fondations de la *cella* (infra, p. 100) en place en tout cas la construction dans une phase successive et les pièces trouvées aux abords de l'édifice en confirment une fréquentation tardive ; 70 sur 83 sont postérieures au début du règne de Septime Sévère, ce qui en représente les 90,9%³. À l'inverse, le matériel céramique récolté aux abords du temple de l'extrémité occidentale de la localité ne dépasse pas le début du 3^{ème} siècle, et sur les 21 pièces de monnaie qu'on y a décou-

vertes, d'après nos comptages, 6 seulement sont postérieures à 258. La mise en parallèle des séries numismatiques des deux édifices religieux confirme leur succession possible : ainsi, le temple primitif présente-t-il 71,43% de pièces antérieures aux invasions, contre 19,27% pour celui de la Promenade archéologique, avec même une lacune complète entre 138 (pièces 3737 et 3738) et 258 (pièce 3145). Rien n'empêche donc de proposer une désaffectation de ce temple après qu'il eut cédé sa place à celui du forum.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de suivre à la lettre la proposition de D. VAN BERCHEM (1944, p. 135) d'une première destruction du temple du forum au milieu du 2^{ème} siècle : en effet, aucune trace d'incendie ni de couche de démolition remontant à cette époque n'a pu être décelée ; tout au plus un mur presque parallèle à la façade de l'édifice, découvert entre l'*ambitus* et la *cella*, ferait-il penser à une première tentative de construction, peut-être interrompue pour des motifs économiques ou techniques, avec enfin, vers 200, l'érection du temple dans sa version définitive, dont les restes peuvent être observés de nos jours encore.

¹ T. LUGINBÜHL et A. SCHNEITER ont en effet mis au jour un réseau de constructions, remontant à la période entre 40 et 20 avant J.-C., de part et d'autre d'un chemin dont le tracé sera repris ultérieurement par l'un des grands axes de la localité gallo-romaine (*La fouille de Vidy "Chavannes 11" 1989-1990*, Lausanne, 1999, p. 467 [CAR74]).

² D. PAUNIER et L. FLUTSCH, Organisation spatiale et chronologique du sanctuaire de Lousonna-Vidy, in *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen*, Paris, 1991, pp. 169-177 [p. 174] (Dossiers de protohistoire 3).

³ Ces données numériques sont établies à partir du catalogue de C. MARTIN, Les monnaies, in *Lousonna*, pp. 101-191 [pp. 163-164].

Erection du monument

Le temple du forum – dans l'état actuel des recherches il reste le principal édifice religieux du *vicus*⁴ – avait une *cella* carrée de 7,70 m de côté, destinée à abriter la statue de la divinité. La construction se trouvait sur l'axe principal du *vicus*, vraisemblablement dans une position plus centrale que ne le laisse entendre l'actuelle carte archéologique du site, même si lors des fouilles entreprises à l'occasion de l'Exposition nationale de 1964⁵ le *vicus* prenait rapidement l'aspect d'une rase campagne au fur et à mesure qu'on s'éloignait vers l'est.

A 3,50 mètres de l'entrée se trouvait une structure, aujourd'hui disparue, et que F. GILLIARD (1942, p. 218) assimila à l'autel du temple, malgré la forme particulière que l'on déduirait de ses fondations et une orientation légèrement oblique par rapport à la façade du *fanum*.

Alors qu'aucun lien ne peut être établi avec les constructions qui ont occupé l'esplanade devant le *fanum* de la Promenade archéologique, une monnaie de Septime Sévère a été découverte au cours d'un sondage conduit jusque sous les fondations de l'édifice et permet d'en fixer la construction à la fin du 2^{ème} siècle de notre ère⁶; cette date correspond à celle que proposait D. VAN BERCHEM (1944, p. 135), obtenue par le recours à d'autres critères il est vrai⁷. Immédiatement devant le temple, un foyer contenait de la céramique remontant aux années 150-200 et 150-250 : rien ne permet de le mettre en rapport avec des activités cultuelles et il paraît avoir été utilisé jusqu'au dernier moment quand, une fois les travaux de construction terminés, fut aménagée l'esplanade devant le *fanum*⁸.

Les séries monétaires découvertes devant le temple confirment que les premières offrandes remontent au 3^{ème} siècle, bien que

cet usage ait pourtant existé depuis l'époque celtique : F. WIBLÉ (1983, p. 65) l'a bien montré pour le sanctuaire gallo-romain de Martigny, où les trouvailles monétaires se répartissent presque régulièrement sur les 450 ans d'occupation du site⁹.

Les datations proposées pour les autres *vana* du territoire suisse actuel par I. FAUDUET et P. ARCELIN (1993) dans leur banque de données tendraient à indiquer une construction tardive du *fanum* de *Lousonna* par rapport à ceux-ci : aucune datation ne nous est cependant proposée pour la plupart des édifices. Découverts récemment, les deux temples de tradition indigène d'Avenches *Au Lavoëx* auraient été érigés à partir de 164 de notre ère d'après l'expertise dendrochronologique¹⁰.

A Leptis Magna, les travaux de construction de la basilique qu'ornaient les blocs historiés de la gigantomachie auraient commencé après la deuxième guerre parthique en 198, pour se terminer autour de 216 (supra, p. 59). Un programme impérial de constructions, facilité par l'important butin ramené d'Orient, aurait pu être décidé par Septime Sévère ; or, dans ce contexte, il est intéressant de mentionner la présence de son armée dans notre région lors du soulèvement d'Albinus, qu'il finira par vaincre à Lyon, le 19 février 197 (HIST. AUG. SPART. *Sept. Sev.* 11, 7) : l'année précédente, les armées de Septime Sévère s'étaient mises en route depuis la Pannonie en direction de la Gaule afin de mater cette révolte. A partir de l'interprétation d'une inscription trouvée sur le col du Simplon (CIL V 6649), aujourd'hui conservée à Vogogna (I), G. WALSER¹¹ suggère une occupation des cols alpins par les avant-gardes : sous leur protection, le souverain aurait rassemblé ses troupes à l'est du Jura¹², sans que la gigantomachie érigée à *Lousonna* fasse référence à son passage dans la localité même¹³,

⁴ A part l'édifice qui l'a précédé à l'ouest du *vicus* et les trois oratoires à l'extrémité de la basilique, il convient de signaler la proposition que fit B. DUMUR, à partir de la découverte d'inscriptions votives, d'un sanctuaire dans la partie haute du cimetière du Bois-de-Vaux (Le vieux Lausanne, in *RHV* 9, 1901, pp. 193-208 [p. 203]).

⁵ M. SITTERDING, Les quartiers à l'est du Flon, in *Lousonna*, pp. 92-100 [p. 93] : "... il est peu vraisemblable que, de ce côté-ci, le *vicus* se soit étendu encore très loin." Depuis lors, seule la découverte du théâtre, et celle de deux bâtiments maçonnés dans son voisinage immédiat (F. ESCHBACH, Découverte d'un nouveau quartier à *Lousonna-Vidy*, in *Mémoire Vive* 11, 2002, pp. 56-57 [p. 57]), sont venues compléter de façon significative la carte du site en direction de l'est.

⁶ Il s'agit d'une pièce du type *RIC* 6.1, p. 183, n° 668 (IMP III) ou du type *RIC* 6.1, p. 184, n° 676 (IMP IIII), frappés tous deux en 194.

⁷ "C'est également de la fin du 2^{ème} siècle ou du début du 3^{ème} siècle que nous daterons la gigantomachie de Vidy." Il appuyait toutefois sa datation sur celle de l'enfouissement du trésor de *Lousonna* vers 144-147 à l'occasion d'un événement de guerre qu'on mettait en rapport avec la couche d'incendie devant le temple, et que personne n'avait encore datée (E. ABETEL, 1988, p. 19).

⁸ Cinq niveaux d'époque romaine furent mis au jour à cet endroit : le plus ancien, qui n'a pu être daté, prenait appui sur le sol vierge. Les deux suivants se succèdent autour de 50 après J.-C., époque à laquelle remonte aussi la construction dont la base d'une des colonnes du portique sera récurée pour supporter les bas-reliefs représentant la gigantomachie.

A l'exception d'un petit vase de forme atypique, aucun matériel céramique provenant de la case V – c'est ainsi qu'avait été désigné le *fanum* – n'est déposé au Musée romain de Lausanne-Vidy : sans doute les fouilleurs jugèrent-ils les monnaies trouvées devant le temple (supra, p. 99), ainsi que les sculptures de la gigantomachie, suffisamment significatives pour négliger ce matériel de toute façon inutilisable sans relevés stratigraphiques. Nous remercions Nathalie Pichard Sardet, à l'époque conservatrice du Musée romain de Lausanne-Vidy, pour les contrôles qu'elle avait bien voulu effectuer.

⁹ A. GEISER et F. WIBLÉ, Monnaies du site de Martigny, in *AS* 6, 2, 1983, pp. 68-77 [pp. 74-75].

¹⁰ P. BLANC, Le développement de l'urbanisme, in *AS* 24, 2, 2001, pp. 20-31 [p. 30].

¹¹ Confini, amministrazione e strade della Rezia fra Antichità e Medioevo, in *Il Crinale d'Europa. L'area illirico-danubiana nei suoi rapporti con il mondo classico*, Roma, 1984, pp. 155-165 [p. 163] (Biblioteca Internazionale di Cultura 13). Sans mentionner la source utilisée, G. WALSER parle d'une armée venant de Pannonie forte de 50 000 hommes.

¹² DION CASSIUS (76, 6, 1) évoque l'affrontement de deux armées de 150 000 hommes chacune.

¹³ Cette campagne est confirmée par une inscription trouvée à Bulla Regia en Tunisie (*ILAFr* 455) : *expeditio(nem) felicis(simam) Gall(icam)*.

ceci bien que la mise en rapport avec un événement particulier représente une hypothèse des plus fascinantes...

Pour J.-J. HATT (1989, p. 115), "*la victoire des Sévères assura la suprématie des armées et de l'administration sévérienne (...). Nous assistons alors à un nouveau développement des monuments de la piété collective, sous la forme de stèles à quatre dieux et de colonnes de Jupiter à l'anguipède*"; il envisageait même une réorganisation des provinces rhénanes par les Sévères (J.-J. HATT, 1957, p. 101), susceptible de contribuer elle aussi à la réalisation de ce programme de constructions. Les liens étroits des gigantomachies, celles de Leptis Magna et de Lousonna-Vidy en tout cas, avec les colonnes à l'anguipède, ne seront pas contredits par une datation précise de ces dernières lorsqu'elle est rendue possible par l'épigraphie: l'érection des quelques colonnes portant une mention consulaire, trouvées en Rhénanie, se situe surtout dans la première moitié du 3^{ème} siècle¹⁴.

Certes, nous ne pouvons exclure que cette multitude de monstres serpentiformes ait pu être due à un engouement purement esthétique pour le thème du géant ophidien qui serait apparu durant cette période. Indépendamment de tout choix officiel de ce symbole, il faut aussi signaler les nombreux témoignages d'une activité édilitaire accrue sous la houlette de Septime Sévère; ils se retrouvent sur les milliaires datés de son règne découverts dans le canton de Vaud¹⁵: l'inédit publié par F. MOTTAS (1980, p. 166) et *CIL* XII 5532 (H.-M. 380) placés sur la route de Genève à Nyon, *CIL* XIII 9064, entre Lousonna et Orbe, *CIL* XIII 9066 entre Avenches et Lousonna et *CIL* XIII 9067 entre Avenches et Yverdon. Ces milliaires remontent aux années 201 à 204: s'ils ne font pas référence à des travaux déterminés, un programme d'ensemble ou pour le moins une période d'intense activité peuvent en être déduits¹⁶.

Fonction du monument

A moins que nous ne nous trouvions dans un lieu de pèlerinage ou à l'endroit où était vénérée une divinité à laquelle les fidèles en appelaient dans des circonstances déterminées, la simple présence d'offrandes monétaires ne permet aucune conclusion quant à la nature du vœu exprimé ou de celui qui aurait été exaucé: il pouvait aussi bien s'agir du geste d'un commerçant ayant conclu un fructueux marché que de celui d'un transporteur arrivé à bon port¹⁷ ou d'un voyageur ayant échappé à une menace¹⁸; de même pourrions-nous avoir affaire à l'expression d'une coutume locale.

A Lousonna, le *fanum* ne semble pas avoir de vocation particulière, sauf si l'on y privilégie le culte de Jupiter vainqueur des géants impliquant qu'on remercie la divinité pour son intervention dans un contexte guerrier, le renvoi à Jupiter devenant de toute manière inévitable en cas de victoire (J. SCHEID, 2001, p. 146); la gigantomachie pourrait être liée à un événement historique connu¹⁹, et les trophées visibles à Leptis Magna sur les socles de colonnes décorés de scènes semblables confirment en effet l'utilisation du combat victorieux de Jupiter pour commémorer les exploits guerriers de Septime Sévère²⁰ (fig. 34). Sans cela, l'existence d'un édifice comportant des scènes tirées de ce mythe dans le *vicus* lémanique paraîtrait exceptionnelle dans une contrée libre depuis presque 150 ans de toute présence militaire²¹ et placée loin en retrait de la ligne du Rhin.

Même si c'est donc le rappel d'un événement déterminé qui nous semble le plus susceptible de justifier l'existence d'un tel monument à une date aussi précoce, on ne peut bien sûr exclure qu'il s'agisse de l'évocation plus générale de l'ensemble des succès de l'empereur, assimilé à Jupiter, et dont la toute-puissance allait garantir la sécurité et la paix à ses sujets. Au fil des années, la gigantomachie véhiculera un message toujours plus d'actualité;

¹⁴ La sculpture surmontant la colonne de Kastel, la plus ancienne d'entre elles, datée de 170 (*CIL* XIII 7270), n'a d'ailleurs pas été retrouvée. Les colonnes de Schierstein (*CIL* XIII 7609) et Heddernheim (*CIL* XIII 7352), sur lesquelles était placé un cavalier, sont datées de 221 et 240. Alors que W. MÜLLER (1975, p. 22, n. 27) mettait le groupe à l'anguipède de Tongres à une date postérieure à 200, J. MERTENS (Interférences culturelles aux confins des provinces de la Germania Inferior et de la Belgica: Tongres et la sculpture provinciale au II^e siècle, in *Sculpture d'époque romaine*, pp. 35-48 [p. 39]) en situe, il est vrai, l'érection au milieu du 2^{ème} siècle.

¹⁵ Ces bornes ont été publiées en dernier lieu par G. WALSER in *CIL* XVII/2 aux n^{os} 137, 136, 499, 672 et 673.

¹⁶ La remise en état du réseau routier est par contre mentionnée explicitement sur les milliaires de Caracalla, successeur de Septime Sévère (F. MOTTAS, 1980, pp. 166-167), ces deux empereurs comptabilisant à eux seuls près du quart des bornes épigraphes du territoire suisse (W. DRACK et R. FELLMANN, *Die Römer in der Schweiz*, Stuttgart, 1988, pp. 621-623).

¹⁷ A partir de l'examen des dons monétaires, F. WIBLÉ (1983, p. 66) démontre que des offrandes votives en rapport avec un franchissement heureux du Grand-Saint-Bernard étaient faites non seulement sur le col même, mais au moins jusqu'au temple de Martigny.

¹⁸ Dans la seconde moitié du 2^{ème} siècle déjà, la colonie de Nyon (*CIL* XIII 5010) avait dû se doter d'un *praefectus arcend(is) latrocin(iis)* (J.-L. VEUTHEY, Le préfet à la répression du brigandage: nouvelles données, in *EL* 2, 1994, pp. 69-82); à partir de la fin du 3^{ème} siècle, au péril extérieur s'était ajoutée la menace des Bagaudes, source d'insécurité dans certaines parties de la Gaule: de nombreuses personnes étaient donc susceptibles d'avoir été confrontées aux raids et rapines qui marquèrent cette période, ainsi Martin de Tours lors de sa traversée des Alpes (*Mart.* 5, 4).

¹⁹ Attribuant la gigantomachie d'Yzeures à l'époque de Septime Sévère et Caracalla, A. GRENIER (1958, p. 415) précisait: "*Le triomphe des dieux sur les géants symbolise le triomphe de Septime Sévère et la dédicace qui accompagne ces sculptures paraît une expression du loyalisme (...) d'un partisan déclaré du vainqueur...*"

²⁰ En un premier temps, J. MERTENS (Réflexions à propos du "cavalier aux Géants" à Tongres, in *RAE* 23, 1982, pp. 47-53 [p. 53]), et J.-J. HATT (1989, p. 109) ne le contredisait pas, pensait qu'à Tongres (supra, p. 42), il s'était bel et bien agi de célébrer une victoire par l'érection d'une colonne à l'anguipède. Signalons aussi le médaillon de Septime Sévère daté de 207 (*LIMC* 545) avec l'inscription *IOVI VICTORI*, représentant Jupiter sur un quadrige foudroyant deux géants.

²¹ Nous pouvons remonter sans difficultés jusqu'au siège d'Avenches, en 69 après J.-C., par la *legio XXI Rapax* (TACITE *hist.* 1, 68).

en effet, dès le moment où les Alamans menaceront la région, l'évocation de la victoire des dieux servira à rassurer les populations en leur rappelant que leur souverain en armes veillait sur elles.

Certes, des interprétations moins ambitieuses, simplement en rapport avec le quotidien des individus, peuvent être proposées quant à la fonction du monument : elles n'iraient pas sans rappeler celles que nous avons faites pour les colonnes à l'angui-pède sur lesquelles l'ordre cosmique, rétabli par la défaite des géants, ira de pair avec la paix romaine, garante de la stabilité terrestre, cette *Tellus stabilita* que revendiquent les monnaies d'Hadrien²². Le culte impérial, dont nous avons vu l'importance qu'il prend à cette époque, et sa généralisation consécutive peuvent aussi justifier l'existence de nos bas-reliefs : au travers des sacrifices à l'empereur ce sont la cité et ses dieux qui seront honorés (W. VAN ANDRINGA, 2002, p. 147).

La dédicace H.-M. 190 en l'honneur de Septime Sévère trouvée à Avenches, mérite ici d'être mise en parallèle avec la gigantomachie de *Lousonna* : l'empereur y porte le titre de *conservator orbis* – conservateur du monde : si cette expression est rare dans l'épigraphie latine, la formule grecque dont elle s'inspire fait immédiatement songer à la victoire sur ces monstres qui menaçaient l'ordre cosmique : σωτήρ τοῦ κόσμου.

A *Lousonna*, localité à vocation commerciale, nous verrons que les donateurs ont fort bien pu réserver dans le même temple une place à Mercure (infra, p. 107), sous les auspices duquel ils avaient placé leurs activités ; même si, que ce soit par sa nature ou par une éventuelle dédicace, aucun objet votif ne vient la confirmer, la présence du dieu protecteur des commerçants et des voyageurs²³ est attestée par les fragments d'inscription trouvés dans la même couche archéologique²⁴, mêlés aux restes de la gigantomachie (fig. 63).

Les fidèles

Après avoir évoqué l'ouvrage lui-même ainsi que les artistes qui y travaillèrent (supra, p. 80), passant au dernier élément de l'incontournable trilogie établie par P. BRUNEAU²⁵ – la clientèle – nous aurions bien voulu préciser ici la perception qu'eurent de la gigantomachie les *vikani Lousonnenses* (CIL XIII 5026) d'origine indigène ; comme le relève aussi G. BAUCH-HENSS (1981, p. 54), le strict respect des composantes originales du récit par les artistes sur un monument public indique en tout cas une bonne connaissance de la mythologie classique de la part de la population²⁶.

Le *fanum* de *Lousonna* peut avoir été érigé par les membres d'une corporation ou ceux d'une association religieuse, peut-être aussi avec les deniers de la communauté : nous savons que les *vicani* de Soleure (40. BRGK 1959, 52) avaient décidé de l'érection d'un temple à Jupiter. Même si c'est la gloire de l'empereur qui est célébrée par la représentation d'une gigantomachie à *Lousonna*, sa mise en place sera l'œuvre de particuliers, bien plus que le résultat d'une décision officielle²⁷ : si les édifices publics sont parfois réalisés avec l'argent de l'Etat, la tendance serait que le plus souvent des donations servent à payer de tels ouvrages, surtout lorsque ce seront des constructions à vocation religieuse²⁸. Les réalisations les plus diverses sont envisageables quand on considère que l'érection de ces monuments pouvait être le fruit d'une initiative privée²⁹ : les textes antiques nous enseignent en effet que quiconque aurait pu obtenir l'autorisation d'élever à ses propres frais un lieu de prière ; pour s'en convaincre, il suffira de parcourir la correspondance de PLINIE le Jeune³⁰.

²² *TELLVS STABIL* sur un denier d'Hadrien de 134-138 (RIC 2, p. 372, n°s 276 à 278 mais aussi n°s 791 et 835 aux pages 441 et 445).

²³ W. VAN ANDRINGA (2002, p. 119) relève plusieurs dédicaces à Mercure en remerciement pour de retours de voyage heureux.

²⁴ Légende de la photo 183 b du 12 novembre 1936 (Archives Cantionales Vaudoises AMH A 75/6.7 Lausanne), sur laquelle sont visibles les deux premiers blocs de notre liste : "Fragments de sculptures provenant de stèles votives recueillis au sud-est de la case V" (il s'agit du *fanum*) ; elles se trouvent dans une couche d'incendie épaisse dans laquelle on a découvert également les deux fragments d'une inscription que l'on a reconstituée comme suit MERC(VRIO) AVG. S... QVI LEVS(ONNAE) CONSIST(VNT). L'inscription, dont le sens général serait "... a été dédié à Mercure par [ceux] qui résident à Lausanne", fut publiée par P. COLLART et D. VAN BERCHEM (1939, pp. 133-134) et est reprise par H. NESSELHAUF et H. LIEB (40. BRGK 1959, 26). Frédéric Gilliard établit une stratigraphie sommaire, alors qu'il situait l'emplacement de cette découverte sur un plan (Archives Cantionales Vaudoises AMH B 132 Lausanne Vidy XIII B 3044 [= n° 190]).

²⁵ Situation méthodologique de l'histoire de l'art antique, in *Antiquité classique* 44, 1975, pp. 425-487 [pp. 444-456].

²⁶ D'un point de vue différent D. PAUNIER (1997, p. 19), comme pour les mausolées d'Avenches *En Chaplix*, deux siècles auparavant toutefois, "... de caractère élitiste, dont le décor mythologique, entièrement gréco-romain, s'adresse d'abord aux couches sociales acculturées". Il va de soi qu'à l'inverse nous n'attendons pas des autochtones une perception des systèmes d'interprétation philosophiques auxquels auraient pu renvoyer ces programmes décoratifs... (J. SCHEID, 1998, p. 151).

²⁷ "Aber auch die kommunalen Einheiten scheinen keine eigentliche Politik betrieben zu haben, sondern überliessen vieles der privaten Initiative." (H. E. HERZIG, Gibt es eine Baupolitik in der Schweiz zur römischen Zeit?, in *Politique éditiale dans les provinces de l'Empire romain*. Colloque roumano-suisse, Deva 21-26 octobre 1991, Cluj-Napoca, 1993, pp. 9-14 [p. 11]).

²⁸ M. TRUNK relève toutefois : "Schlecht steht es um Informationen über die Finanzierung öffentlicher Bauprojekte in den Provinzstädten. (...) In den meisten Fällen bleibt jedoch die Frage nach dem Stifter spekulativ." (*Römische Tempel in den Rhein- und westlichen Donauprovinzen*, Augst, 1991, pp. 143-144 [FiA 14]).

²⁹ Pour C. ROLLEY (1981, p. 166), certaines gigantomachies de l'est et du centre-est de la France, apparues très tôt, au tournant du 1^{er} et du 2^{ème} siècle – celle de Sens (supra, p. 54), ou d'autres à Avallon et à Nuits-Saint-Georges où "il semble qu'on ait eu, dans le temple, une statue de géant vaincu" (ibid., p. 166, n. 19) –, auraient pu répondre à des préoccupations locales.

³⁰ Lettre à l'empereur Trajan (epist. 10, 24, 2) : "... j'en écris aux décurions, afin qu'ils marquassent le lieu où je pourrais bâtir un temple à mes frais..."

Dans la bourgade des bords du Léman qui, selon toute évidence, jouait un important rôle économique, nous imaginerons volontiers un riche étranger établi dans la localité – commerçant ou fonctionnaire – à l'origine de la gigantomachie, ou un autochtone qui aurait peut-être eu l'occasion de voir des monuments de ce type au cours de ses voyages³¹ : la dédicace aux Suleviae – divinités protectrices celtiques – *CIL* XIII 5027 permet de conclure de façon indéniable à la présence d'Helvètes romanisés sur le site, puisqu'elle énumère les membres d'une famille d'origine indigène dont deux représentants portent les noms de Dédale et Icare. Nous faisons allusion dans notre introduction (*supra*, p. 9) aux catégories de personnes susceptibles d'avoir effectué de longs déplacements dans l'Antiquité, malgré la durée de ceux-ci et la faiblesse des moyens de locomotion. Plusieurs objets produits dans l'aire méditerranéenne ou dont la décoration s'inspirait de sujets originaires de Grèce ou d'Italie existent d'ailleurs à *Lousonna* : qu'il s'agisse du sistre³², du fragment de relief égyptien³³, de la dédicace à Cérès³⁴ et du graffito en langue grecque³⁵; du médaillon représentant la chute d'Icare³⁶ et du calice dit de Xanthus³⁷, produits dans des ateliers de Gaule – peut-être d'Helvétie pour ce qui en est du médaillon³⁸ – et dont l'iconographie s'inspirait de traditions ou de récits classiques. Un exemple probant de cette présence méditerranéenne dans le voisinage immédiat de *Lousonna* reste la peinture murale de la *villa* du Prieuré à Pully : la course de chars qui y est représentée pourrait bel et bien avoir été réalisée pour un personnage aisé, actif dans la localité portuaire voisine, et connaissant de telles manifestations plus que seule-

ment par le récit qu'il en avait entendu³⁹. La gigantomachie n'aurait guère fait que de s'ajouter à cette liste : en outre, si d'un point de vue technique le monument paraît franc de toute contamination provinciale, les personnages et les symboles religieux qu'il comporte seront facilement adaptés aux croyances indigènes. La représentation du combat des dieux et des géants permettrait aussi à la cité et à sa haute bourgeoisie de témoigner de leur fidélité à l'empereur et de leur fierté d'être intégrés à la romanité⁴⁰, entité non seulement politique et économique, mais aussi culturelle et religieuse.

Mythes indigènes

Même si le thème des géants est un pur produit de la culture et de l'art classiques, la datation de la gigantomachie de *Lousonna-Vidy* (*supra*, p. 99) ne nous permettrait de toute manière pas d'interpréter son utilisation comme une tentative de la part des Romains de supplanter certains mythes, voire d'éventuelles pratiques, ayant survécu dans la religion des habitants de l'endroit : alors que M. CLAVEL-LÉVÊQUE (1972, p. 132) a bien montré que c'est dès le 1^{er} siècle après J.-C. que les nouveaux occupants ont essayé de séduire les fidèles indigènes en assimilant l'empereur à Lug, dieu de leur souveraineté nationale, de l'avis de G. C. PICARD⁴¹, les tentatives pour transcrire dans un langage classique la mythologie celtique ne seraient pas allées au-delà du milieu du siècle.

³¹ La possibilité de la contribution d'un riche donateur est suggérée par exemple par A. PARAT pour le *fanum* du Montmartre d'Avallon dans l'Yonne : "Il faut expliquer le contraste d'un édifice si simple et de son contenu si riche. Il pouvait être le don d'un riche Gallo-Romain d'Avallon et destiné au culte public national." (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1914*, Séance du jeudi 16 avril, Paris, 1914, pp. CII-CVIII [p. CIII]).

³² Instrument du culte d'Isis de datation inconnue (N. PICHARD SARDET, 1993, p. 47 et fig. 23).

³³ Ce probable parement d'un autel, ou reste d'une frise décorative d'un petit sanctuaire domestique importé d'Égypte, représente deux divinités égyptiennes (N. PICHARD SARDET, 1993, p. 46 et fig. 22).

³⁴ 40. *BRGK* 1959, 23. Les sources épigraphiques indiquent que le culte de Cérès, symbole de fertilité féminine, mais surtout divinité agraire à l'époque impériale, reste principalement circonscrit à l'Italie et, dans une moindre mesure à l'Afrique (E. DE RUGGIERO, *Dizionario epigrafico di Antichità Romane* 2, Roma, 1961², sv. *Ceres*, pp. 204-211 [pp. 210-211]); les représentations monumentales proviennent elles aussi presque exclusivement de la péninsule (*LIMC*, vol. 4.1, sv. *Cérès*, pp. 893-908). R. FREI-STOLBA (1985, p. 101) précise que cette inscription "wohl von einem Einwanderer aus Italien gestiftet worden ist."

³⁵ A Contigny, des constructions romaines furent découvertes durant l'exploitation de la carrière de Champ-d'Asile, entre 1895 et 1897. Parmi les témoignages recueillis, l'inscription en langue grecque d'un vers pouvant se lire dans les deux sens – *versus reciprocus* – dont deux spécimens ont aussi été mis au jour à Pompéi, l'un peu d'années auparavant, en 1867. L'inscription, publiée à nouveau par M. FUCHS et Y. DUBOIS (Peintures et graffiti à la villa romaine de Contigny, Lausanne, in *ASSPA* 70, 1997, pp. 173-186), remonterait à la fin du 1^{er} ou au 2^{ème} siècle de notre ère (*ibid.*, p. 176), laissant facilement imaginer la présence d'un personnage provenant de la région méditerranéenne dans la localité, même s'il est vrai que M. FUCHS (*ibid.*, p. 184) suggère plutôt une origine gauloise du maître des lieux. J. GRUAZ (L'archéologie romaine dans le territoire de Vidy et de ses environs, in *RHV* 22, 1914, pp. 232-250 [p. 244]), qui le premier reproduisit le fragment de stuc, en plaçait la découverte en 1900, soit quatre ans après la première mention par A. DE MOLIN (Le graffito de Montoie, in *RHV* 4, 1896, pp. 346-347).

³⁶ C. BÉRARD et M. HOFSTETTER, Dédale et Icare : tradition ou renouveau, in *Bronzes hellénistiques et romains. Tradition et renouveau*. Actes du 5^e Colloque international sur les bronzes antiques, Lausanne, 8-13 mai 1978, Lausanne, 1979, pp. 121-126 (*CAR* 17).

³⁷ C. DUNANT, Description du calice Drag. 11, in *Lousonna*, pp. 223-224.

³⁸ Concernant la localisation de l'atelier où aurait été produit ce médaillon, C. BÉRARD suggérerait : "il peut aussi bien s'agir d'Avenches, de Nyon ou plutôt d'une fonderie de Gaule proprement dite..." (Une représentation de la chute d'Icare à Lousonna, in *RSAA* 23, 1963/64, pp. 1-9 [p. 7]).

³⁹ M. FUCHS, Pully : course dans l'hémicycle, in *Cirques et courses de chars. Rome – Byzance*, Lattes, 1990, pp. 99-108.

⁴⁰ W. VAN ANDRINGA (2002, p. 258) relève que c'est autour de la personnalité de Jupiter que s'organisa l'adhésion à la cité des deux groupes civiques que formaient les pérégrins et les citoyens.

⁴¹ La mythologie au service de la romanisation dans les provinces occidentales de l'Empire romain, in *Mythologie gréco-romaine*, pp. 41-52 [pp. 43-44].

J.-J. HATT⁴², pour lequel “... le mythe de la Gigantomachie n'est que l'expression hellénisée du mythe de Taranis lançant la foudre sur la terre...”, mettrait plutôt à l'actif des Gaulois eux-mêmes ces tentatives de récupération : il suggère que l'hellénisation des dieux gallo-romains du 2^{ème} siècle en aurait permis un déguisement d'emprunt destiné à faire survivre des pratiques ancestrales sous un aspect modifié en apparence seulement. Mais si une explication à l'acceptation de Jupiter par les gens de l'endroit pouvait ainsi être trouvée, nous voyons difficilement la possibilité d'une transposition de divinités ophidiennes indigènes dans des personnages aussi bien intégrés à la mythologie classique que les géants : ceci même dans l'optique d'un syncrétisme appliqué à la totalité des divinités celtiques puisque, selon M. CLAVEL-LÉVÊQUE (1972, p. 92), finalement, ce n'est qu'un nombre restreint de dieux topiques ou monstrueux qui n'aurait pas trouvé de correspondance immédiate dans le panthéon classique⁴³.

A défaut d'un report pur et simple d'originaux celtiques sur des divinités gréco-romaines, on pourrait aussi avoir une représentation mettant en présence les principaux dieux du panthéon romain et les divinités locales (J.-J. HATT, 1966, p. 42) : c'est le cas sur le Pilier des Nautes, érigé à Lutèce, il est vrai sous le règne de Tibère déjà, peut-être en 17 après J.-C., et sur lequel nous relevons la présence purement romaine de Jupiter et Vulcain aux côtés des celtes Esus, brandissant un couperet, Smertios et Cernunnos, le dieu aux bois de cerf ; les nautes en procession sont habillés à la manière des Gaulois et le taureau accompagné de trois grues est lui aussi d'origine strictement locale⁴⁴.

Dans le contexte gaulois⁴⁵, trois divinités sont à prendre en considération : Jupiter, recteur du ciel, Mars, dieu tribal – ils correspondent à Taranis et Esus, mentionnés par LUCAIN (1, 444-446) aux côtés de Teutatès – et Mercure, dieu procurant la richesse et l'abondance. A part le Soleil, les dieux dont nous proposons la présence dans la gigantomachie de *Lousonna-Vidy* sont ceux qu'avec Mercure et Minerve CÉSAR attribue aux Gaulois⁴⁶. Toutes les divinités présentes sur les bas-reliefs ont un correspondant dans le panthéon celtique, et peut-être en serait-il allé de même pour celles susceptibles d'avoir complètement disparu du monument. F. GURY (1986, p. 634) relève que les Dioscures peuvent eux aussi être assimilés à des divinités germaniques ou gauloises, même s'il est difficile de distin-

guer ce qui est le substrat indigène de ce qui est le fruit d'une *interpretatio romana* dont les modalités sont souvent impossibles à définir : si nous nous en tenons à J.-J. HATT (1989, p. 129) les Dioscures, alliés de Cernunnos au moment où il remonte des Enfers, pourraient même contribuer à justifier la présence des géants, symboles des puissances chthoniennes que les deux frères auraient combattues pour libérer le dieu celtique. L'“adaptation des mythes et de la théologie traditionnelle” par “les druides, fidèles à leurs idées, mais largement ouverts à la culture gréco-latine...” (J.-J. HATT, 1989, p. 134) aurait grandement facilité l'intégration de ces croyances romaines aux cultes indigènes encore pratiqués dans la localité. La présence de la gigantomachie à proximité d'un monument de tradition celtique, à une date relativement basse, posera d'autant moins de problèmes que nous pourrions aussi la mettre en parallèle avec le phénomène de renaissance gauloise qui apparaît dès le règne de Marc Aurèle : W. MÜLLER (1975, p. 20) y fait référence pour expliquer la récupération des divinités romaines dont le monstre anguipède pourrait fort bien faire partie.

L'iconographie des géants a été mise au service du culte impérial par les Romains, bien que les monstres eux-mêmes n'aient fait l'objet d'aucune vénération⁴⁷ : à l'inverse, la gigantomachie ne peut être mise en rapport avec aucun culte, aujourd'hui inconnu, qui aurait été voué à des divinités d'origine indigène. Sans que l'apparition de la gigantomachie soit comparable à celle des religions orientales – nous songeons ici à la dévotion à des divinités comme Isis ou Mithra –, le combat des géants et des dieux est tout de même à considérer comme un apport externe, a priori exclusivement iconographique, aux cultes habituellement pratiqués en Helvétie.

Divinité vénérée

Si nous envisageons de placer la statue de Jupiter dans la *cella* du *fanum* de *Lousonna*, la pertinence d'une telle proposition devra être vérifiée en examinant dans quelle mesure le roi de l'Olympe était présent parmi les divinités vénérées en Helvétie et en Gaule⁴⁸.

D'autres études sont ainsi disponibles, qu'elles portent sur les dieux mentionnés d'une manière ou d'une autre sur le site même ou en Suisse romaine, ou qu'elles répertorient les

⁴² Essai sur l'évolution de la religion gauloise, in *REA* 67, 1965, pp. 80-125 [p. 115].

⁴³ Le panthéon celtique pouvait être une réalité extrêmement fluctuante d'une cité à l'autre. Voir par exemple F. DREXEL (Götterverehrung im römischen Germanien, in *BRGK* 14, 1922 (1923), pp. 1-68 [pp. 18-19]) : si Mercure paraît omniprésent, tous les dieux de l'Olympe ne sont pas utilisés à des fins de syncrétisme. Le regroupement de plusieurs divinités celtiques présentant des affinités a pu s'effectuer sous le nom de l'un ou l'autre de ces dieux, renonçant à l'inverse à en récupérer certains autres.

⁴⁴ H. LAVAGNE, Le Pilier des Nautes, in *Lutèce. Paris de César à Clovis*, Paris, 1984, pp. 275-298, avec une nouvelle reconstitution due à J.-P. ADAM (pp. 299-307).

⁴⁵ E. THÉVENOT, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, Paris, 1968, pp. 234-235.

⁴⁶ “Le dieu qu'ils honorent le plus est Mercure (...). Après lui ils adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve.” (*Gall.* 6, 17, 2).

⁴⁷ “Très fréquent est le commentaire mythologique des faits religieux (...). Il ne faut cependant pas en tirer la conclusion que les mythes appartiennent à la religion comme un corps de croyances et de certitudes...” (J. SCHEID, 1998, p. 147).

⁴⁸ Si le culte impérial est attesté à de nombreuses reprises sur des inscriptions (infra, p. 108, n. 73), l'identification avec Jupiter est moins fréquente.

divinités vénérées dans l'ensemble des *vana* de Gaule, respectivement dans ceux du territoire correspondant à notre pays actuel.

Une première tentative d'identification de la divinité représentée aux côtés de la gigantomachie aurait pu se faire à l'aide des vingt-deux inscriptions trouvées à *Lousonna*. Dix d'entre elles reportent des noms de dieux. Malheureusement, les simples renvois à la divinité à laquelle en appelle le dédicant – Apollon (*CIL* XIII 5025 et 40. *BRGK* 1959, 22), Cérès (40. *BRGK* 1959, 23), Hercule (40. *BRGK* 1959, 25), Neptune à deux (40. *BRGK* 1959, 27 et 28) ou trois reprises (40. *BRGK* 1959, 29) car dans ce dernier cas il pourrait aussi s'agir de Mercure, les *Suleviae* (*CIL* XIII 5027) et une triade Sol, Genius, Luna (*CIL* XIII 5026) – ne nous donnent aucune indication sur les dieux vénérés par toute la communauté au point de leur consacrer un lieu de culte : seules des dédicaces d'édifices religieux⁴⁹ ou celles comportant un libellé plus explicite peuvent être réellement utilisées dans l'optique de notre démarche.

Nous avons compté les divinités mentionnées dans les 838 *vana* pris en considération par I. FAUDUET et P. ARCELIN (1993) dans leur banque de données sur les sanctuaires de Gaule⁵⁰. Souvent, le nom du dieu celtique avait simplement été complété par celui d'une divinité romaine, peut-être en fonction de pouvoirs semblables qu'ils détenaient : il est donc fort plausible que parfois il soit seulement question d'un changement de nom. Sous réserve de la nature du lien avec la divinité romaine qui sera donc très différent d'une fois à l'autre, Mercure est mentionné à 21 reprises. Dans ce dénombrement, où quelquefois deux divinités se partagent un même lieu de culte, 53 fois une ou parfois deux divinités sont mentionnées : en plus de Mercure, Apollon⁵¹ apparaît neuf fois, Mars⁵² huit fois, Ritona trois fois, Epona, Minerve, Rosmerta et la déesse-mère deux fois chacune ; ne font l'objet que d'une mention Ancamna, Diane, le Genius loci, Gisacum, Hercule, Maia, Neptune, Sequana, Sirona, Sucellus, Varnenonus et – signalé seulement une fois lui aussi – Jupiter.

La liste des principales divinités indigènes romanisées d'Helvétie, établie par J.-J. HATT⁵³, confirmerait la faible représentation de Jupiter, les découvertes effectuées depuis lors n'influençant que peu l'image déduite de ce décompte : Mercure était la divinité la plus souvent mentionnée chez les Helvètes (21x) ; viennent ensuite Mars (18x) et Apollon (14x), tous deux présents sur la gigantomachie de *Lousonna-Vidy* dédiée à Jupiter (17x).

Nous avons enfin confronté la proposition d'un culte de Jupiter à cet endroit, à l'attribution des temples gallo-romains de la Suisse actuelle aux divinités du panthéon romain. Pour ce faire, nous avons utilisé la liste proposée par V. REY-VODOZ⁵⁴ où, après avoir complété celle de R. FELLMANN (1992, p. 263), elle classe les *vana* en fonction du degré de certitude de leur interprétation : sur les 40 sites qu'il répertoriait, elle signale que pour douze d'entre eux pourraient subsister quelques doutes ; elle en supprime trois, dont le Grand-Saint-Bernard pour des raisons géographiques⁵⁵, et en propose enfin cinq nouveaux⁵⁶. Aucune inscription ne permet donc de mettre le roi de l'Olympe en rapport direct avec un *fanum*, et seule la présence d'une représentation de la divinité peut suggérer une consécration à Jupiter : c'était le cas à Thoune Allmendingen, où la découverte d'une statue du dieu trônant peut justifier cette attribution⁵⁷, et à Bad Bubendorf (R. FREI-STOLBA, 1985, p. 89), où certains chercheurs placent une colonne à l'anguipède (supra, p. 46). Quelques inscriptions peuvent certes être mises en rapport avec l'érection d'un temple en honneur du roi de l'Olympe, mais sans que nous nous prononcions toutefois sur les caractéristiques de l'édifice auquel elles se rapportent : à Windisch (*CIL* XIII 5194), Moudon (*CIL* XIII 5043), Soleure (40. *BRGK* 1959, 52) et Massongex (*H.-M.* 56 et 58). Un tel culte est enfin attesté au Grand-Saint-Bernard, que nous prenons en compte ici malgré sa présence en milieu alpin⁵⁸.

Trois temples seraient dédiés à Mercure – Lenzburg (40. *BRGK* 59, 53)⁵⁹, Martigny (*AE* 1981, 454)⁶⁰ et Ursins (*CIL* XIII 5049) – et deux à Mars Caturix – celui de Riaz (*CIL* XIII 5035

⁴⁹ Ce pourrait ainsi être le cas de 40. *BRGK* 1959, 27 mentionnant Neptune, à qui aurait été dédié celui des trois oratoires à l'extrémité de la basilique dans lequel fut découverte l'inscription.

⁵⁰ Nous ne commenterons pas ici ce que Isabelle Fauduet et Pierre Arcelin entendaient par sanctuaire gallo-romain : ainsi les oratoires à l'extrémité de la basilique de *Lousonna* entrent-ils dans leur décompte, ce qui est d'ailleurs à l'origine de la présence de Neptune et d'Hercule dans cette énumération des divinités vénérées.

⁵¹ Le nom du dieu romain a été repris par une divinité indigène, comme pour Apollon Vindonnus ou Apollon Moritasgus.

⁵² Parfois Lenus Mars, Mars Caturix ou Mars Mullo, mais aussi Belado que nous assimilerons à Mars Beladonni mentionné par *CIL* XII 503.

⁵³ La place de la Suisse romaine dans les cultes indigènes de la Gaule, in *ASSPA* 91, 1978, pp. 164-169 [p. 164].

⁵⁴ La Suisse dans l'Europe des sanctuaires gallo-romains, in *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*. Actes du colloque d'Argentomagus, Paris, 1994, pp. 7-16 [p. 13]. Au décompte établi à l'époque, sont venues s'ajouter les découvertes de Meyriez et d'Avenches *Au Lavoëx* (supra, p. 83, n. 2).

⁵⁵ La comparaison avec les sites mentionnés par R. FREI-STOLBA (1985) ne suscite aucun commentaire majeur, si ce n'est l'absence des découvertes récentes : Porrentruy, Douanne (île Saint-Pierre), Avenches *En Chaplix*, ainsi que des sites d'Arbon, Saint-Cierges et du Chasseron. Sa proposition de temple à Rorschach (ibid., p. 89) n'est pas reprise dans les deux synthèses que nous avons utilisées, tandis qu'elle reporte la découverte de deux temples gallo-romains à Winterthur (ibid., p. 91).

⁵⁶ Parmi ceux-ci, l'enclos aux trois oratoires placé à l'extrémité de la basilique de *Lousonna*.

⁵⁷ M. BOSSERT, Ein thronender lebensgrosser Iuppiter aus dem gallorömischen Tempelbezirk von Thun-Allmendingen, in *AS* 11, 3, 1988, pp. 113-123.

⁵⁸ Pour le col du Julier, voir R. FREI-STOLBA (1985, p. 80).

⁵⁹ Associé à Maia ou Rosmerta (R. FREI-STOLBA, 1985, p. 99).

⁶⁰ G. WALSER, *Römische Inschriften in der Schweiz. III. Teil*, Bern, 1980, n° 285. C'est ce temple qui porte la désignation Martigny II (F. WIBLÉ, *Le Valais avant l'Histoire. 14000 av. J.-C.-47 apr. J.-C.*, Sion, 1986, p. 206).

et 5036)⁶¹ et celui de Nonfoux (*CIL* XIII 5046). Alors que les 29 temples restants auraient été consacrés à des divinités non identifiées⁶², d'autres fois il n'a pas été possible de localiser l'édifice dont provenaient certaines dédicaces⁶³.

A première vue Jupiter, omniprésent dans les autres parties de l'Empire ou dans les régions de romanisation précoce, ne paraît donc pas s'imposer dans ce contexte gaulois; mais dans la mesure où l'empereur pouvait attribuer ses victoires à l'intervention du roi de l'Olympe, quand il n'irait pas jusqu'à s'y identifier, l'érection de la gigantomachie pour commémorer les succès impériaux peut fort bien avoir débouché sur une présence de Jupiter à cet endroit. Si l'attitude des souverains romains à l'égard de ce dernier a pu évoluer au fil des règnes et qu'occasionnellement l'un ou l'autre d'entre eux s'est même placé sous les auspices d'une autre divinité, en général ils se sont mis sous sa protection, lui attribuant leur accession au pouvoir et la réussite de leurs entreprises, mais faisant aussi dépendre de lui le salut de l'Empire. Le fait de détenir leur pouvoir de Jupiter les aurait placés au-dessus des institutions humaines, les mettant à l'abri de toute contestation⁶⁴: de leur côté, les fidèles auraient dès lors adressé leurs prières au roi de l'Olympe, lui demandant de maintenir toute sa confiance à leur souverain, car ce n'est que dans ces conditions que la prospérité de l'Empire aurait été garantie.

Tandis que la proposition d'un lieu de culte dédié à Jupiter reposerait essentiellement sur la présence d'une gigantomachie en honneur de l'empereur en cet endroit⁶⁵, nous ne pouvons passer sous silence la dédicace à Mercure (40. *BRGK* 1959, 26) découverte en même temps que nos restes sculptés dans la couche de destruction du *fanum* (supra, p. 103, n. 24): ce frag-

ment mesure encore 36 cm de haut x 26 de large et, quelle que soit la reconstitution de l'inscription, ses dimensions, de même que sa belle facture, permettraient de l'attribuer au temple.

Nous savons (supra, p. 105, n. 46) que Mercure était bel et bien la divinité la plus vénérée chez les Gaulois⁶⁶, "*capable de faire gagner de l'argent et de protéger le commerce*" (CÉSAR *Gall.* 6, 17, 1): J.-J. HATT (1989, p. 28) confirme ce propos du général romain en précisant que de telles informations lui auraient été transmises par des commerçants, et le rôle économique joué par la bourgade lémanique ne s'opposerait pas à ce que cette divinité y ait été favorisée.

Ceci impliquerait naturellement une consécration du temple aux deux divinités. A Rome, chaque groupe social avait ses dieux et, s'il le fallait, il aurait pu se placer sous les auspices d'un nouveau, plus à même de répondre à ses préoccupations immédiates: la multiplication des dieux était une constante de la religion romaine, songeons simplement aux nombreuses triades capitoline⁶⁷. Les habitants du lieu, de toute manière romanisés de longue date, n'auraient eu aucune difficulté à reprendre cet usage à leur compte⁶⁸; A. GRENIER (1960, p. 478) précisait: "*le dieu gallo-romain n'était pas un dieu jaloux, il admettait aisément à côté de lui, dans le même lieu de culte, d'autres divinités*"; W. VAN ANDRINGA (2002, p. 281) considère comme une généralité le fait que Jupiter ait été associé à une divinité locale préexistante et précise à son tour: "*Les dieux se côtoyaient et ne se concurrençaient pas, du moment qu'était affirmée de façon régulière la suprématie de Jupiter et de l'empereur sur les dieux locaux*". Une situation que T. LUGINBÜHL (1996, p. 13) envisage d'ailleurs lui aussi pour le *fanum* de Lousonna⁶⁹, de la même manière que G. BAUCHHENS (1981, p. 21) relevait la pratique d'un autre culte à côté de celui de Jupiter⁷⁰ dans son

⁶¹ Après l'avoir complétée par un fragment découvert au cours de ses fouilles, P.-A. VAUTHEY (1985, p. 40) y ajoute l'inscription *CIL* XIII 5037/4 ainsi qu'un quatrième reste épigraphique.

⁶² Sans tenir compte de Lousonna: Aeschi, Arbon, Augst *Grienmatt*, im Sager, Sichelen I à III, Avenches *Grange-des-Dîmes* et *En Chaplix*, Baden, Berne *Engelhalbinsel* I et II, Dietikon I et II, Frenkendorf *Schauenburgerflue*, Martigny I (et non II, p. 106, n. 60), Mollis *Hüttenböschchen*, Munzach, Muri, Oberwinterthur, Porrentruy, Riehen *Pfaffenloh*, Tegna, Saint-Cierges, Schleithem, Studen *Gumpenboden* et *Ried*, Ufenau et Yvonand. Nous plaçons ici le temple de Kaiseraugst *Flühweghalde*, dont l'attribution à l'une ou l'autre divinité a fait l'objet de fréquents changements ces dernières années (C. BOSSERT-RADTKE, 1992, pp. 20-22).

⁶³ En plus des dédicaces à Jupiter, nous mentionnerons celles à Apollon à Soleure (*CIL* XIII 5169) et à Maia à Genève (*H.-M.* 113). La dédicace d'un temple à Isis – *CIL* XIII 5233 – scellée de nos jours dans le vestibule de l'entrée principale de l'église *Saint-Sébastien* à Wettingen, provient selon toute vraisemblance de Baden: mais dans ce cas, il ne pourrait de toute manière s'agir d'un *fanum*. En dernier lieu S. A. TAKÁCS, *Isis and Sarapis in the Roman World*, Leiden, 1995, pp. 132-134 (EPRO 124).

⁶⁴ "*The emperor and his policies are above human criticism because his power is rooted not in human institutions but in his election by the supreme god of the state*" (J. F. FEARS, *The Cult of Jupiter and Roman Imperial Ideology*, in *ANRW* II. 17.1 (1981), pp. 3-141 [p. 81]).

⁶⁵ Bien qu'ils figurent sur des dédicaces à d'autres divinités, deux sévirs augustaux sont mentionnés à Lousonna: Publius Clodius Cornelius Primus (*CIL* XIII 5026) et Caius Maecius Firmus (40. *BRGK* 1959, 25), entre la fin du 2^{ème} et le début du 3^{ème} siècle pour le premier d'entre eux, "*curator vikanorum*" au moment précisément où se construit le temple que décorera la gigantomachie.

⁶⁶ TACITE (*Germ.* 9) le place aussi en tête des divinités vénérées par les Germains.

⁶⁷ "*Rares sont les rites et les sanctuaires dans lesquels une divinité est invoquée seule.*" (J. SCHEID, 1998, p. 132).

⁶⁸ J. SCHEID (2001, p. 174) recommandait toutefois une grande prudence lors de tels parallèles: "*La transposition dans le cadre des cités pérégrines doit a priori être prescrite, à moins qu'une étude préalable n'ait pu établir une homologie réelle. Il faut donc éviter de parler de religion romaine en général, sans songer à un cadre institutionnel, historique et géographique particulier.*"

⁶⁹ "... ainsi qu'une dédicace à Mercure Auguste et les vestiges d'un bas relief représentant une gigantomachie qui lui étaient associés, le désignent probablement comme un temple voué au culte officiel de l'empereur, associé au dieu hybride Mercure-Lug..."

⁷⁰ "*Die Säulen standen dabei oft in heiligen Bezirken, die wahrscheinlich oder sicher einem anderen Gott als Jupiter geweiht waren.*"

étude sur les colonnes à l'anguipède : nous avons vu à plusieurs reprises (supra, p. 89) qu'une structure de ce type prenait place près d'un temple dédié à une autre divinité, sans que soit indiqué le rapport entre leurs cultes respectifs : souvent ce sera un sanctuaire dédié à Mercure, tandis qu'à Yzeures-sur-Creuse (supra, p. 57) un temple en honneur de Minerve jouxtera la gigantomachie⁷¹.

Si nous nous en tenons à une construction ex nihilo remontant au règne de Septime Sévère, rien ne s'oppose à ce que dès le début les deux divinités aient été vénérées côte à côte, dans un monument lié de toute manière au culte de l'empereur, comme le suggérerait la dédicace à *MERC(VRIO) AVG.* (supra, p. 103, n. 24). Dans cette éventualité, nous pourrions imaginer que les structures dédiées à chacun des dieux auraient eu des positions respectives déterminées et plus ou moins semblables : il ne subsiste en réalité que des témoignages aussi différents qu'une inscription mentionnant Mercure et un bas-relief en l'honneur de Jupiter, ainsi qu'une statue de ce dernier selon notre interprétation ; en plus de celle du roi de l'Olympe, faut-il imaginer la présence d'une statue de la seconde divinité dédicataire dans un autre endroit de l'enceinte sacrée ? L'absence totale de restes archéologiques, autres que ceux que nous étudions ici, ne permet malheureusement aucune réponse⁷².

Le culte de deux divinités au même endroit n'impliquait pas forcément des constructions jumelles, comme deux niches identiques contenant la statue de chacun des dieux, quand ce ne serait un ensemble formé par deux *fana* semblables, placés l'un à côté de l'autre. Même dans l'hypothèse – bien peu vraisemblable et que nous n'avons de toute manière pas retenue – où le temple de *Lousonna* aurait été initialement prévu pour qu'on y pratique seulement le culte de Mercure, l'usage de vénérer plusieurs dieux au même endroit était assez fréquent pour que nous envisagions que des fidèles de l'empereur ajoutent un monument à la gloire de Jupiter, installant en outre sa statue dans le temple même : le respect que les Gaulois vouaient au souverain (J.-J. HATT, 1989, p. 121) et les fréquents renvois qui lui étaient faits dans les dédicaces de tous genres⁷³ auraient eux aussi contribué à faciliter cette modification dans l'affectation initiale du temple, surtout quand l'empereur se serait trouvé au centre de cette nouvelle dévotion.

S'il est tentant de placer un événement particulier à l'origine de ce monument, de façon plus générale les géants rappellent implicitement l'orgueil de ceux qui ont voulu s'en prendre à plus grand ou à plus fort qu'eux, à l'image des barbares tentant de franchir les limites de l'Empire ou à celle des usurpateurs osant contester le pouvoir impérial. Certes, de religieux qu'il était au début, le message politique ne cède pas à son tour sa place à une admonestation aux vaniteux de ce monde : pourtant, les géants seront aussi l'allégorie de l'arrogance au même titre que dans les textes bibliques ou dans les récupérations que les premiers auteurs chrétiens feront de l'épisode mythologique.

Destiné probablement à rappeler les victoires de Septime Sévère dans une localité à vocation commerciale comme l'était la bourgade lémanique, le succès de Jupiter sur les géants peut avoir été commémoré à l'endroit même où était vénéré Mercure, dieu des affaires et divinité principale du panthéon celtique. Dans la mesure où le culte de Jupiter serait ainsi associé à celui d'une divinité plus proche des racines religieuses, mais aussi des activités quotidiennes des habitants de la localité, il aurait été accepté sans difficultés par les autochtones, romanisés depuis près de deux siècles ; ceux-ci s'accommodèrent facilement des dieux de leurs nouveaux maîtres et des rites et traditions qu'ils avaient apportés avec eux. Le rappel du combat mythologique contre les forces du Mal sera à nouveau d'actualité au moment où, près d'un demi-siècle plus tard, les envahisseurs alamans feront peser une menace toujours plus pressante sur cette région qui paraissait avoir été épargnée jusque-là.

⁷¹ De nouvelles propositions pourraient être faites à *Lousonna*, à condition qu'aboutissent les tentatives de reconstitution des restes d'une inscription monumentale (40. *BRGK* 1959, 36) trouvés eux aussi à proximité du temple : les lettres ont 13 cm de haut, mais sont parfois seules sur un fragment tant elles sont grandes. En 1939 déjà, P. COLLART et D. VAN BERCHEM (1939, p. 139, n. 57) déplorait qu'il n'ait pas encore été possible d'en tirer parti ; en 1960, H. NESSELHAUF et H. LIEB (1959, p. 135) relaient l'information que leur avait donnée Colin Martin, en reportant dans leur article écrit en allemand, un "*entassés dans la cabane*" parfaitement explicite.

⁷² Nous avons vu que dans la *cella* du *fñnum* de Hochscheid (supra, p. 90) furent mis au jour un autel dédié à Apollon, les fragments de sa statue et de celle de Sirona ; devant le temple se trouvait un deuxième autel dédié aux deux divinités.

⁷³ W. VAN ANDRINGA, Cultes publics et statut juridique de la cité des Helvètes, in *Roman Religion in Gallia Belgica & the Germaniae*, Luxembourg, 1994, pp. 169-194 [p. 190] (*Bulletin des Antiquités Luxembourgeoises* 22, 1993).